



COVID-19 : ROMPRE AVEC L'INFLATION CARCÉRALE

TEXTE CÉCILE MARCEL, directrice de l'Observatoire international des prisons (OIP) - Section française
PHOTO BERTRAND GUAY / AFP

Au 18 février 2021, 119 personnes détenues et 189 agents étaient positifs au Covid-19. Depuis le début de l'année 2021, 32 établissements pénitentiaires (sur 187) ont été touchés par l'épidémie. Si les prisons françaises ne sont pas épargnées par la crise sanitaire, celle-ci prend, dans cet univers clos et confiné, une tout autre réalité.

Lorsque la pandémie de Covid-19 se déclare en mars 2020, une évidence s'impose : l'état des prisons françaises n'est pas compatible avec le respect des mesures sanitaires de prévention, et chacune d'entre elles est un « cluster » en puissance. Alors que la France vient d'être condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme pour l'indignité de ses prisons, le nombre des incarcérations

bat, avec 72 600 personnes détenues, des records inégalés. Dans les maisons d'arrêt surpeuplées, les détenus sont contraints de partager à trois, parfois quatre, des cellules de 9 mètres carrés. Plus de 1 600 dorment sur des matelas posés à même le sol. Les infrastructures sont souvent vétustes, insalubres, mal ventilées. Les services de soin, qui souffrent d'un manque chronique de moyens, ne sont pas en mesure de faire face à une flambée de l'épidémie, alors que beaucoup de détenus ont déjà une santé précaire et présentent de ce fait un terrain de comorbidité.

Lors du confinement de mars 2020, les prisons sont mises en quarantaine : toutes les activités sont suspendues, les liens avec l'extérieur, interrompus, les mouvements, restreints, les détenus, confinés en cellule. Les communications avec l'extérieur sont réduites à des appels téléphoniques depuis les points « phone » de la prison : ici la détention d'un téléphone portable comme l'accès à Internet sont prohibés, l'isolement est donc quasi total. Au standard téléphonique de l'Observatoire international des prisons (OIP), une femme s'effondre :

« Je n'en peux plus, je suis à bout. Ici, il n'y a plus rien, plus d'activités, on ne voit plus le CPIP [conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation], je ne peux plus parler à personne. » À l'isolement s'ajoutent l'angoisse et l'inquiétude pour les personnes détenues mais aussi pour leurs proches : les informations concernant les mesures sanitaires prises par l'administration sont parcellaires, parfois contradictoires, et les mesures de protection recommandées à l'extérieur ne sont pas toujours accessibles en détention. Le port du masque est notamment interdit, pour des raisons de sécurité, et il faudra attendre octobre 2020 pour qu'il soit finalement généralisé.

DES MESURES D'URGENCE QUI PORTENT LEURS FRUITS

À l'issue du premier confinement, le pire est cependant évité : le virus ne s'est pas propagé en détention comme on aurait pu le craindre, même si le prix à payer a été cher pour les prisonniers et leurs familles. Si cela a été possible, c'est également parce que des mesures urgentes ont été prises pour réduire la population carcérale et limiter ainsi la promiscuité, principal facteur de contamination. Sous la pression des instances nationales et internationales de défense des droits de l'homme, le gouvernement a autorisé la libération anticipée de personnes détenues en fin de peine. Combinées au ralentissement de l'activité des tribunaux et de la délinquance, ces dispositions ont permis de diminuer considérablement le nombre de personnes détenues : au 1^{er} juillet, elles étaient 58 696, soit 13 880 de moins qu'au début de la crise. Cette baisse inédite, qui démontre s'il en était besoin que la surpopulation carcérale n'est pas une fatalité, fait alors naître un espoir nouveau chez l'ensemble des acteurs et observateurs du monde carcéral. Le 3 juin, 1 000 personnalités et représentants d'organisations – dont l'ACAT-France mais aussi Éric Dupond-Moretti, alors avocat – publient une lettre ouverte dans laquelle ils demandent au président de la République de saisir cette opportunité historique pour rompre définitivement avec l'inflation carcérale. « Réduire la population carcérale, prendre en charge en milieu libre ceux qui peuvent ou doivent l'être, n'est ni déraisonnable ni dangereux. C'est, au contraire, une mesure de salut public », rappellent les signataires.

UNE OCCASION MANQUÉE

Depuis, la crise s'est installée pour durer, et malgré une réouverture partielle sur l'extérieur à partir de juin 2020, la vie reste ralentie dans les prisons. Si toutes les activités n'ont pas pu recommencer, les ateliers de travail ont repris, ce qui permet à certains détenus de gagner un pécule, indispensable pour agréger le quotidien, en particulier pour les plus indigents. Cela leur donne aussi l'occasion de sortir de leur cellule quelques heures par jour, une bouffée d'air en ces temps d'isolement accru. Dès le mois de mai 2020, les visites des proches ont également pu reprendre, mais avec des restrictions drastiques. Dans certains établissements, le nombre des parloirs a parfois

été réduit, ainsi que le nombre de visiteurs. Surtout, pour éviter tout risque de transmission du virus, des dispositifs visant à séparer physiquement les personnes détenues de leurs visiteurs ont été mis en place. Le plus souvent, il s'agit de cloisons de Plexiglas hermétiques courant du sol au plafond : chacun d'un côté de la vitre, les détenus et leurs proches se retrouvent ainsi contraints de hausser la voix, parfois jusqu'à hurler, pour s'entendre. Nombre d'entre eux, découragés, préfèrent renoncer aux visites. Et alors que la situation se prolonge dans le temps, la séparation devient intenable pour certains. « Cela va faire un an que je n'ai pas pu serrer les membres de ma famille dans mes bras, embrasser mes enfants », témoignait sur l'antenne de France Inter, le 23 février 2021, une personne détenue.

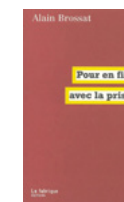
Si tout tourne au ralenti dans les prisons, il est une chose en revanche qui est repartie de plus belle, c'est le rythme des incarcérations. Au 1^{er} février, on comptait 63 800 personnes détenues : c'est 5 000 de plus qu'au début de l'été 2020. Alors que le virus continue de se propager en détention, de nombreuses maisons d'arrêt affichent des taux d'occupation de plus de 150 %, certaines flirtant avec les 200 %. Une situation qui risque de s'aggraver encore avec la mise en œuvre du projet de loi annoncé par Éric Dupond-Moretti, désormais garde des Sceaux, qui prévoit la suppression des crédits de réductions de peine automatiques octroyés aux détenus. Pour les prisons, c'est une occasion manquée : si la crise sanitaire avait montré qu'une autre voie était possible, le réflexe carcéral a encore la peau dure.

Pour aller plus loin



• *Des hommes*, documentaire d'Alice Odier et Jean-Robert Viallet, 2020. Immersion dans la prison des Baumettes, parmi deux mille détenus, dont la moitié n'a pas 30 ans.

• *Pour en finir avec la prison*, d'Alain Brossat, éd. La Fabrique, 2001. Héritier de Michel Foucault, l'auteur interroge la raison d'être de la prison, mais aussi le prisme « humanitaire » sous lequel elles sont étudiées, qui omet la question de la violence de l'État.



• *Dans la peau d'un maton*, d'Arthur Frayer, éd. Fayard, 2012. Pour écrire de l'intérieur, l'auteur, journaliste d'investigation, passe le concours de gardien de prison. En stage à Fleury-Mérogis, puis en poste à Orléans, il raconte une prison surpeuplée... en crise.